

Programme d'actions 2017-2019  
Suivi 2019

CR	Numéro de l'action	Intitulé Action	Description de l'action	Maîtres d'œuvre	Partenaires	Échéance	PNP	Etat d'avancement	Date de finalisation	Raisons du report	Raison de l'annulation	Remarques / commentaires
CRDG	17DG798	Gestion intégrée et sectorisée des cours d'eau et abords	Favoriser la restauration de la libre circulation des poissons, en coordination avec les actions et réalisations en Région flamande, à partir des secteurs de cours d'eau situés en aval où des travaux ont déjà rétabli la libre circulation des poissons, en levant les obstacles : La Dyle (à Grez-Doiceau) La Lasne en amont de Terlanen et affluents, l'Argentine... La Nethen (Priorité à l'amélioration de la qualité de l'eau). Le Train et affluents (Le Piétrebais, le Ry de Hèze, le Glabais, le Ry du Prê Delcourt, le Ry des Papeteries).	Entente nationale pour la Protection de la Nature	associations locales concernées wallonnes et flamandes	2019		à compléter				
CRDG	17DG797	Prévention vis-à-vis des rejets de produits toxiques dans les cours d'eau	Favoriser la lutte contre les pollutions diffuses des cours d'eau, en collaboration avec les organismes publics, les gestionnaires régionaux, provinciaux, communaux, les organismes d'épuration des eaux, le secteur agricole, les médias. Ainsi qu'avec les associations flamandes et wallonnes de conservation de la nature (Vrienden van Heverleebos en Meerdaalwoud, Les Amis du Parc de la Dyle, La Hulpe-Environnement, Lasne-Nature, Action-Environnement-Beauvechain, le P.A.N. Belgium...). Et les G.N.O.P. et P.C.D.N., concernant les cours d'eau : la Dyle, la Lasne, le Train et affluents, en ciblant la pollution diffuse, insidieuse. (Pollution par les perturbateurs endocriniens, particulièrement les pesticides. Ainsi que par les engrais).	Entente nationale pour la Protection de la Nature		2019		à compléter				